

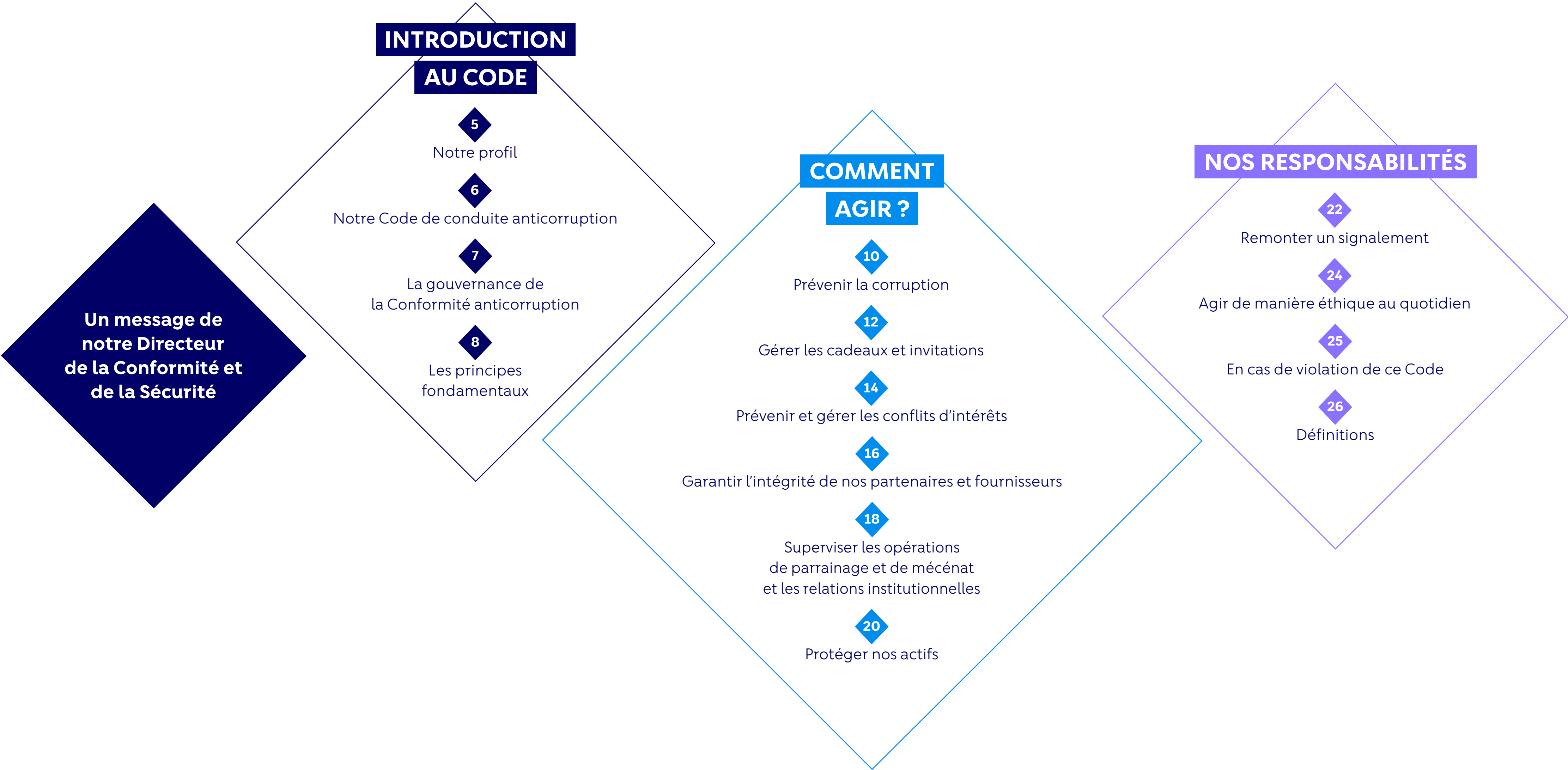


CODE DE CONDUITE ANTICORRUPTION

2026

**FEDJUNITED**

SOMMAIRE



UN MESSAGE DE NOTRE DIRECTEUR DE LA CONFORMITÉ ET DE LA SÉCURITÉ



Chez FDJ UNITED, **l'intégrité et l'équité guident tout ce que nous faisons**, depuis l'accompagnement de nos clients jusqu'à la garantie du fair-play dans les jeux que nous proposons. Nous veillons également à réduire les risques et les impacts de nos activités en prévenant l'accès des mineurs aux jeux et les comportements addictifs.

Dans le monde d'aujourd'hui, la transparence et l'éthique sont essentielles pour assurer la pérennité d'une entreprise. Nous avons tous le devoir d'agir honnêtement, équitablement et dans le plein respect de la loi.

La corruption, sous toutes ses formes, constitue une menace sérieuse. Elle peut nuire à notre réputation, affaiblir la confiance de nos parties prenantes et de nos joueurs, et exposer le Groupe à des risques juridiques et financiers.

C'est pourquoi nous appliquons une **politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption**. Ce Code de conduite anticorruption, qui complète la charte éthique du Groupe, définit les comportements et les règles à adopter pour prévenir la corruption et le trafic d'influence. Plus qu'un ensemble de procédures, il reflète notre engagement collectif en faveur de l'éthique et de la transparence à tous les niveaux de l'organisation.

Vous jouez **un rôle actif** dans la concrétisation de notre engagement en :

- Agissant avec intégrité au quotidien, conformément à ce Code ;
- Prévenant activement la corruption, en anticipant les risques, en posant des questions et en signalant toute préoccupation.

Vous n'êtes pas seul(e) dans cette mission ! L'équipe Éthique & Anticorruption est là pour vous accompagner au quotidien. Ensemble, renforçons une culture de transparence et de tolérance zéro au sein de FDJ UNITED.

Merci de votre vigilance et de votre engagement. Ensemble, faisons de l'intégrité un élément essentiel de nos activités - elle est la clé de la confiance et de notre réussite commune.

Philippe Lemaire
Directeur Conformité et Sécurité

1

Introduction au Code

- 5 Notre profil
- 6 Notre Code de conduite anticorruption
- 7 La gouvernance de la Conformité anticorruption
- 8 Les principes fondamentaux

NOTRE PROFIL



FDJ UNITED propose des expériences de loterie, de paris et de jeux diversifiées, sécurisées et responsables dans le monde entier, permettant à des millions de personnes de jouer en toute confiance. Néanmoins, cette confiance est fragile et **doit être préservée** partout où nous opérons.

La corruption menace tous les pays et peut affecter chacun d'entre nous au quotidien, au travail ou dans notre vie privée. La Commission européenne estime que son coût pour l'économie de l'UE varie entre 179 et 990 milliards d'euros par an*. En d'autres termes, les citoyens européens perdent près de 6 % du PIB de l'UE. Ces ressources pourraient financer des services publics essentiels, tels que la santé, l'alimentation et le logement. La **corruption n'est pas un crime sans victime**. Elle diminue la capacité d'une société à faire face aux menaces sociales, environnementales ou économiques.

Dans notre secteur d'activité, celui des jeux et des paris, l'équité et la transparence sont primordiales.

Tout signe de corruption peut nuire à notre crédibilité et compromettre nos relations avec les joueurs, nos partenaires et les autres parties prenantes.

Chez FDJ UNITED, nous nous **engageons à lutter contre la corruption** conformément à notre raison d'être et à nos valeurs. Guidés par nos valeurs *Collective spirit*, *Accountability*, et *Passion to succeed*, nous encourageons les meilleures pratiques et réduisons les risques partout où nous opérons. Conscients de notre responsabilité collective dans la lutte contre la corruption, nous adoptons une politique de tolérance zéro envers les comportements contraires à l'éthique.

En faisant preuve de vigilance et d'intégrité chaque jour, où que vous soyez et dans tout ce que vous faites, vous contribuez à préserver la confiance de nos parties prenantes. Cette confiance est la clé de notre réussite.

* Site Web de la Commission européenne, « Lutte contre la corruption »

NOTRE CODE DE CONDUITE ANTICORRUPTION

Pourquoi un Code de conduite anticorruption ?

La lutte contre la corruption est essentielle à notre **engagement en faveur de l'intégrité, de l'équité et de la transparence**. Ce Code de conduite vous aide à agir et à prendre des décisions de manière responsable, en particulier dans des situations complexes ou sensibles.

Il vous aide à :

- Identifier les situations pouvant impliquer de la corruption, du trafic d'influence ou d'autres manquements à l'intégrité.
- Identifier le comportement approprié et à éviter toute pratique commerciale contraire à l'éthique.
- Vous protéger et protéger vos collègues, vos partenaires et le Groupe contre les risques juridiques, financiers, réputationnels et personnels.
- Repérer les contacts appropriés si vous avez des questions.

Assurer le respect des normes anticorruption

FDJ UNITED opère dans un environnement mondial et se conforme à **toutes les lois et normes anticorruption pertinentes**, notamment :

- La loi française Sapin II ;
- La loi britannique sur la corruption (*UK Bribery Act* ou UKBA) ;
- La loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (*Foreign Corrupt Practices Act* ou FCPA) ;
- Toutes les lois et réglementations locales dans les pays où nous opérons.

Dans le cas où le présent Code de conduite anticorruption contient des dispositions incompatibles avec la réglementation ou les politiques locales, la règle la plus stricte ou la plus protectrice doit être appliquée.

Avoir conscience de votre rôle

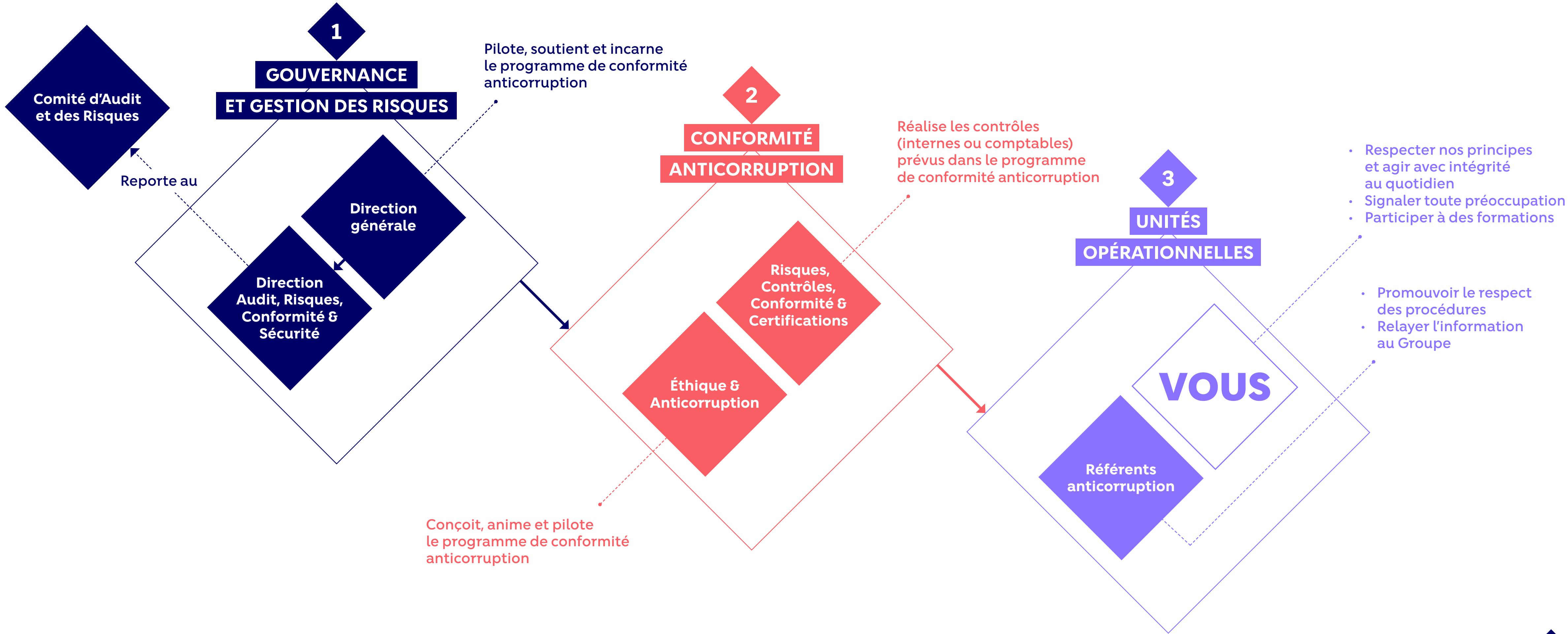
Le Code s'applique à toute personne agissant au nom de FDJ UNITED, y compris :

- L'ensemble des collaborateurs, qu'ils soient permanents ou temporaires ;
- Les dirigeants et mandataires sociaux ;
- Les tiers tels que les clients, les fournisseurs, les prestataires de services, les partenaires commerciaux et les membres du Conseil d'administration.

Tout le monde a un rôle à jouer dans la prévention de la corruption.

LA GOUVERNANCE DE LA CONFORMITÉ ANTICORRUPTION

Tous les collaborateurs de FDJ UNITED ont un rôle à jouer dans la prévention et la détection de la corruption :



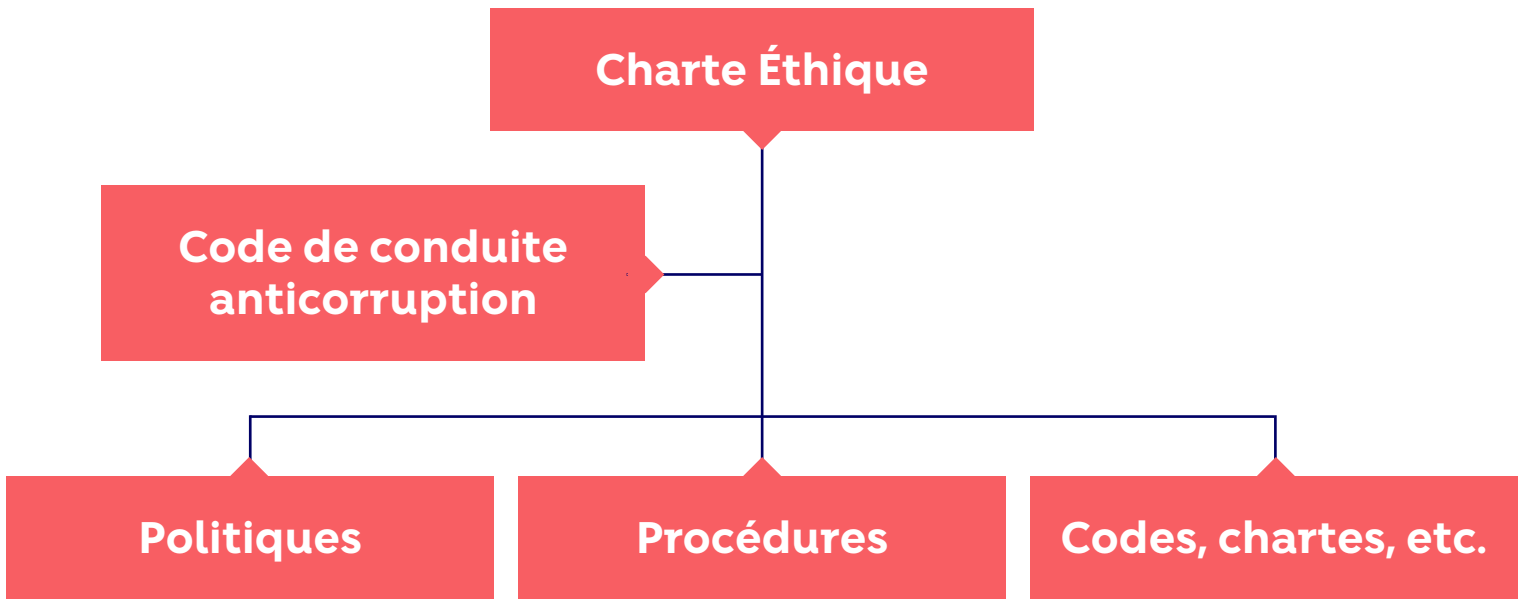
LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Nos principes éthiques

Notre charte éthique rassemble nos engagements fondamentaux et consolide les principes éthiques qui nous guident.

Il s'agit du document de référence général du Groupe, dont découlent tous les autres documents internes. Cela inclut le Code de conduite anticorruption, la référence en matière de prévention de la corruption, ainsi que les différentes procédures, politiques et chartes du Groupe.

Vous trouverez la charte éthique sur [l'intranet](#) et sur [le site Web de FDJ UNITED](#).



Les **principes** suivants guident chacune de nos actions et décisions :

- Le respect des lois et réglementations en vigueur dans tous les pays où nous opérons.
- L'intégrité en tant que valeur partagée au sein de l'ensemble de l'organisation.
- Le respect des personnes, y compris nos collaborateurs, nos partenaires, nos clients et nos parties prenantes.
- Un dialogue constructif avec la société civile, basé sur la transparence et l'ouverture.

Nous mettons ces principes en pratique chaque jour à travers nos actions.

Notre Code de conduite anticorruption vise spécifiquement à prévenir la corruption et à fournir des conseils concrets pour aider chacun à prendre les bonnes décisions dans des situations pouvant présenter un risque.

Prévenir les situations à risque : les conseils à retenir

Pour prévenir les risques de corruption, **nous devons adopter quelques comportements clés** :

- Ne jamais prendre part à aucune forme de corruption, qu'elle soit active ou passive, directe ou indirecte, dans le secteur public ou privé.
- Offrir ou accepter des cadeaux et invitations en toute transparence, dans les limites fixées par FDJ UNITED, et déclarer toute situation sensible.
- Déclarer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dès qu'on en a connaissance.
- Veiller à l'intégrité des partenaires et fournisseurs, notamment lors du processus de sélection.
- Veiller à ce qu'aucune pratique ne porte atteinte à la confiance ou au bien-être de nos parties prenantes (joueurs, collaborateurs, etc.).
- Assurer une gestion transparente et responsable des opérations de parrainage et de mécénat et des relations institutionnelles.
- Ne jamais rester seul(e) face au doute et demander conseil.

2

Comment agir ?

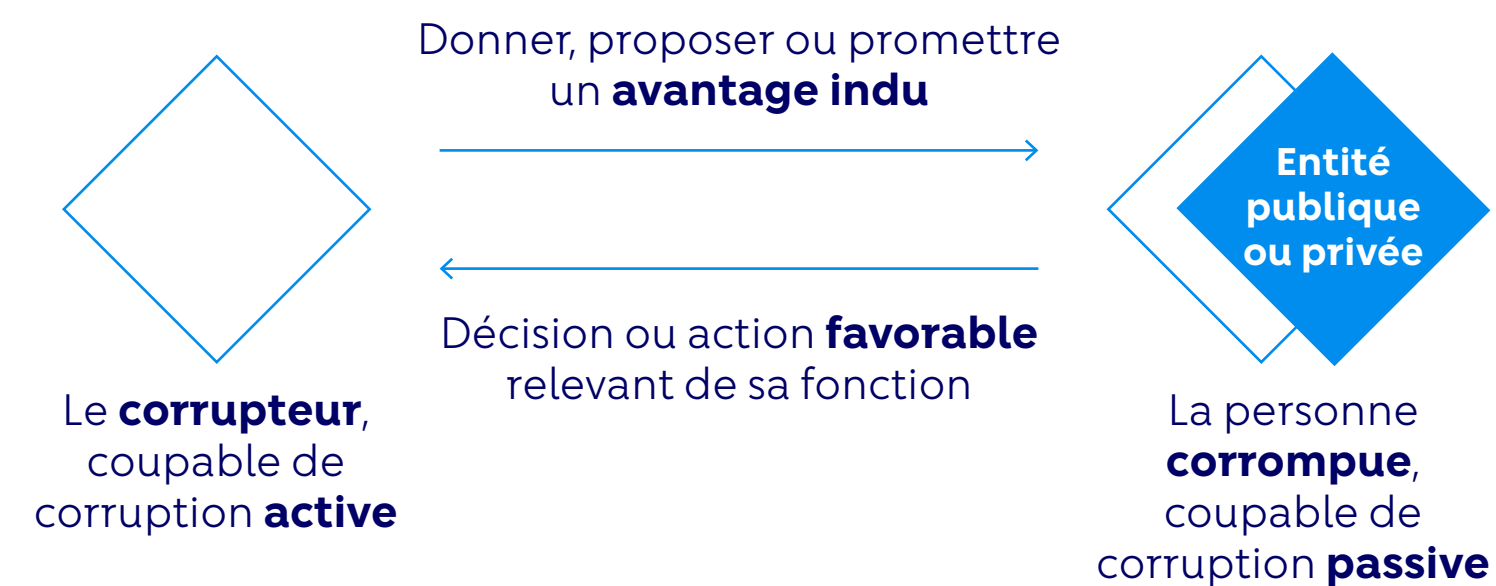
- 10** Prévenir la corruption
- 12** Gérer les cadeaux et invitations
- 14** Prévenir et gérer les conflits d'intérêts
- 16** Garantir l'intégrité de nos partenaires et fournisseurs
- 18** Superviser les opérations de parrainage et de mécénat et les relations institutionnelles
- 20** Protéger nos actifs

PRÉVENIR LA CORRUPTION

Nous luttons contre la corruption et le trafic d'influence sous toutes leurs formes et attendons de nos partenaires qu'ils fassent de même. C'est pourquoi nous avons mis en place un programme de prévention de la corruption basé sur une cartographie des risques de corruption régulièrement mise à jour.



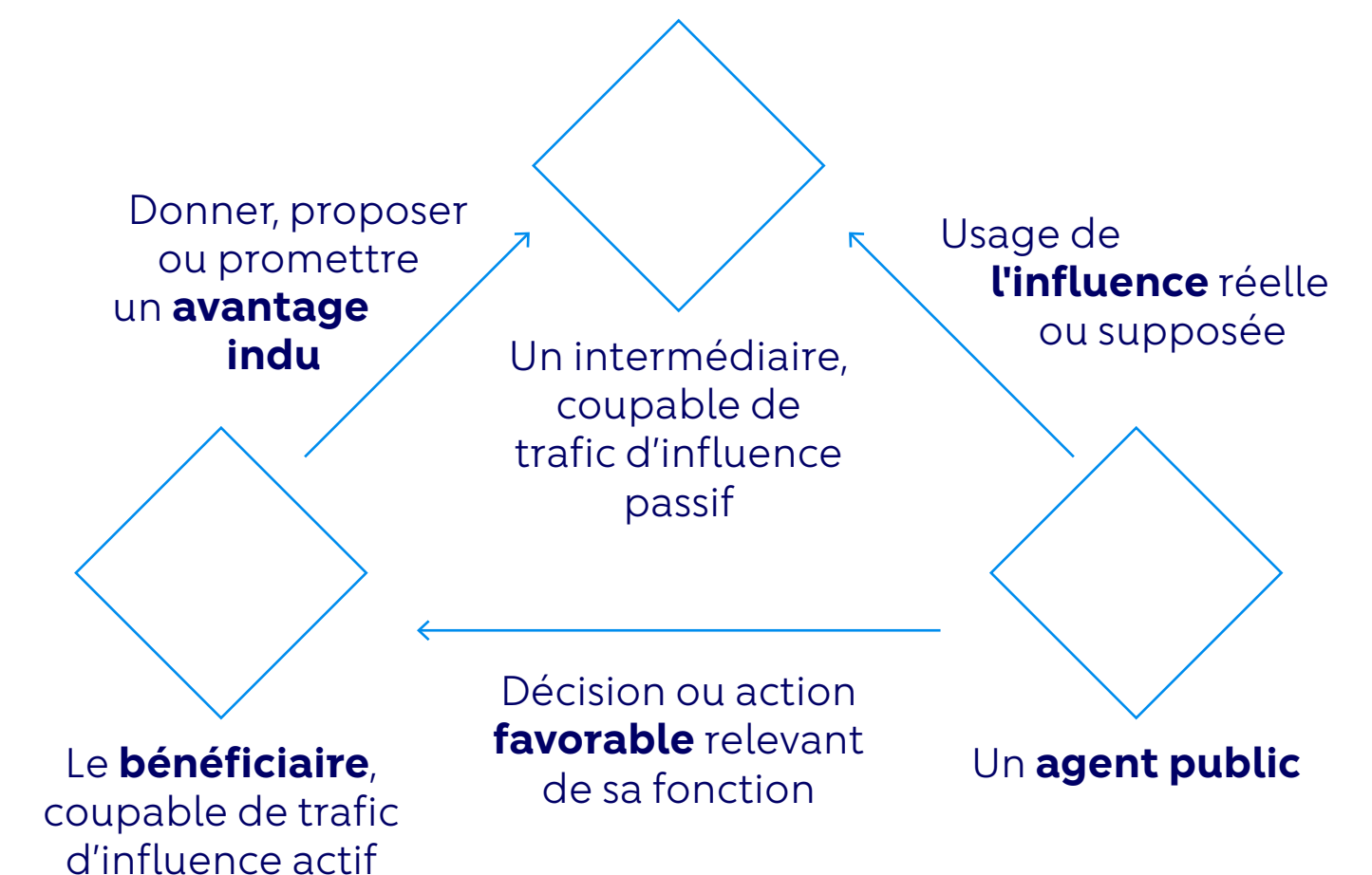
LA CORRUPTION, C'EST LE FAIT DE



NOUS DISTINGUONS

- **La corruption privée**, qui implique des personnes physiques ou morales relevant du secteur privé, comme des entreprises et des associations. Exemple : un prestataire offre un voyage personnel à un collaborateur de FDJ UNITED dans le but d'obtenir un contrat.
- **La corruption publique**, qui implique un agent public, tel qu'un fonctionnaire ou un élu. Exemple : un collaborateur offre un cadeau de luxe à un fonctionnaire afin qu'il accélère le processus d'approbation d'une licence de jeu.

LE TRAFIC D'INFLUENCE, C'EST LE FAIT DE



CORRUPTION**OU PAS ?**

La corruption
peut prendre de
nombreuses formes.
En voici quelques
exemples.

LA CORRUPTION, C'EST LE FAIT DE

- ◆ Chercher à obtenir un avantage en offrant, sollicitant ou acceptant des avantages indus.
Exemple : offrir une montre de grande valeur pour obtenir un contrat.
- ◆ Contourner les règles de concurrence loyale pour favoriser une relation personnelle.
Exemple : attribuer un contrat à l'entreprise d'un ami sans passer par un processus d'appel d'offres approprié.
- ◆ Offrir des avantages pour des proches de décideurs.
Exemple : créer un poste de consultant pour un proche d'un cadre supérieur afin d'obtenir un traitement de faveur.
- ◆ Utiliser des dons ou des mécénats pour dissimuler une tentative d'influence.
Exemple : faire un don à une organisation caritative dirigée par le conjoint d'un administrateur en échange de la conclusion d'un contrat.
- ◆ Payer un agent public pour accélérer ou obtenir un accord administratif.
Exemple : accorder un avantage indu à une autorité de régulation afin d'obtenir une décision favorable pour le Groupe, telle qu'une licence d'exploitation.

LA CORRUPTION, C'EST NE PAS

- ◆ Agir avec transparence, équité et selon les règles établies.
Exemple : distribuer des objets promotionnels FDJ UNITED à tous les clients lors d'un salon professionnel.
- ◆ Maintenir des relations professionnelles dans des limites raisonnables et déclarées.
Exemple : inviter un partenaire à un déjeuner d'affaires d'une valeur raisonnable afin de discuter de la collaboration et le déclarer conformément à la politique cadeaux et invitations.
- ◆ Recruter sur la base du mérite, par le biais de processus ouverts et documentés.
Exemple : embaucher un candidat après des entretiens compétitifs et une évaluation formelle.

**FAITES PREUVE
DE VIGILANCE**

Les cadeaux, invitations, liens d'intérêt ou dons mal gérés peuvent tous être des signes de corruption. Cependant, lorsqu'ils sont gérés de manière transparente et conformément à nos règles, ils ne constituent pas un acte de corruption.

Si vous êtes confronté(e) à une situation de corruption, ou pouvant s'y apparenter, ne restez pas seul(e). Demandez conseil à :

- L'équipe Éthique & Anticorruption
- Votre manager
- Les référents anticorruption

GÉRER LES CADEAUX ET INVITATIONS

Nous offrons et recevons des cadeaux et des invitations de manière raisonnable, contrôlée et transparente.

Les cadeaux et invitations désignent **toute forme de gratification ou d'avantage** offert ou reçu dans le cadre d'activités professionnelles. Cela peut inclure :

- La remise d'objets physiques (par exemple, un stylo, une boîte de chocolats, une oeuvre d'art, une montre, une bouteille de vin) ;
- Une invitation à un repas, une réception, un voyage, un spectacle ou un événement sportif ;
- La prise en charge des coûts pour le compte d'autres personnes (par exemple, frais de déplacement ou d'hébergement ou remboursement).

Les cadeaux et les invitations peuvent aider à maintenir des relations professionnelles courtoises et basées sur la confiance. Cependant, certaines personnes peuvent en abuser pour influencer des décisions ou tenter de corrompre. Ils peuvent créer un **sentiment d'obligation**, de responsabilité ou une situation de conflit d'intérêts. C'est pourquoi vous devez rester vigilant(e) et respecter les règles. Signalez toute situation qui pourrait prêter à confusion.

Vous pouvez accepter un cadeau ou une invitation uniquement lorsqu'il n'est pas de nature à affecter vos décisions dans l'exercice de vos fonctions.



Ce qui est autorisé* :

- Un cadeau ou une invitation de valeur raisonnable offert(e) ou reçu(e) occasionnellement dans un cadre strictement professionnel.
- Ne doit pas influencer, ou sembler influencer, les décisions ou créer une obligation.

Ce qui nécessite une autorisation préalable :

- Tout cadeau, invitation ou avantage sensible en raison de sa nature, de sa valeur, de sa fréquence ou de l'identité du destinataire, tel qu'un agent public.
- La prise en charge de frais supplémentaires, tels que les frais de déplacement ou d'hébergement.

Ce qui est interdit :

- Offrir ou accepter un cadeau ou une invitation de la part d'un représentant d'une autorité de régulation (telle que l'ANJ, l'ACPR, l'AFA, etc.).
- Tout cadeau, invitation ou avantage offert(e) ou reçu(e) durant une période critique pour le Groupe (notamment un appel d'offres, un renouvellement de contrat, etc.).

*Se référer à la procédure locale. Il convient d'appliquer la norme la plus stricte et la plus exigeante afin de garantir une conformité renforcée au sein du Groupe.

VOUS DEVEZ

- ◆ Appliquer les principes énoncés dans les procédures relatives aux cadeaux et invitations.
- ◆ Tenir compte du contexte, du pays et des implications d'un cadeau ou d'une invitation.
- ◆ Respecter les seuils maximums fixés pour les cadeaux et invitations.
- ◆ Vous assurer que tout cadeau ou invitation, qu'il/elle soit offert(e) ou accepté(e), est raisonnable.
- ◆ Vous tenir informé(e) des coutumes locales et des réglementations en vigueur.
- ◆ Agir en toute transparence en déclarant les cadeaux et invitations dans le registre dédié.

VOUS NE DEVEZ PAS OFFRIR OU RECEVOIR DE CADEAUX OU D'INVITATIONS

- ◆ Dont la valeur est excessive ou disproportionnée.
- ◆ Visant à obtenir un avantage indu ou à influencer une décision.
- ◆ En dehors du cadre de nos activités professionnelles.
- ◆ Qui seraient difficiles à justifier auprès de vos collègues, de votre famille ou des médias.
- ◆ De manière secrète, sans en informer quiconque.
- ◆ De la part d'un membre d'une autorité de régulation.
- ◆ À ou de la part de grands gagnants.
- ◆ Durant une période critique (par exemple, négociation, appel d'offres, renouvellement de contrat).

LES BONS RÉFLEXES

Lors d'un appel d'offres, une agence de marketing m'offre un billet de concert en échange d'un avis favorable de la commission d'attribution. Puis-je l'accepter ?

Non. Le fait d'accepter un cadeau pour influencer une décision est un acte de corruption. Vous devez immédiatement refuser la proposition et remonter cette situation à l'équipe Éthique & Anticorruption.

J'accepte un déjeuner dans un lieu prestigieux avec un concurrent en échange du partage d'informations sensibles sur FDJ UNITED. Ai-je le droit de le faire ?

Non. Le partage d'informations confidentielles en échange d'un avantage personnel constitue un abus de confiance et un manquement à nos règles éthiques. Cela compromet l'intégrité du Groupe et peut entraîner des mesures disciplinaires ou des poursuites judiciaires.



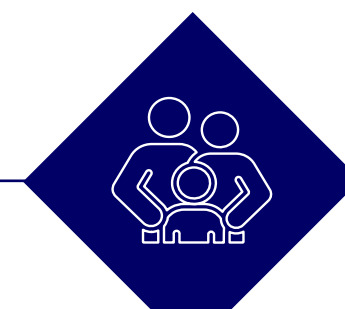
PRÉVENIR ET GÉRER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous agissons dans l'intérêt de l'entreprise. Nous déclarons les conflits d'intérêts afin de prévenir les risques et de prendre des décisions intègres.



Il y a conflit d'intérêts lorsque vos intérêts personnels risquent d'influencer l'exercice de vos fonctions. Ce conflit peut être direct ou indirect et peut vous concerner vous-même ou l'un de vos proches. Même l'apparence d'un conflit d'intérêts suffit à susciter des inquiétudes et doit être prise au sérieux.

Un intérêt personnel peut prendre plusieurs formes, par exemple :



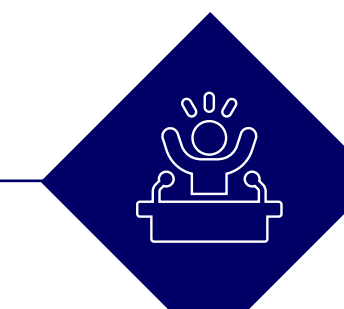
Familial ou amical

Un de vos proches travaille pour un fournisseur potentiel.



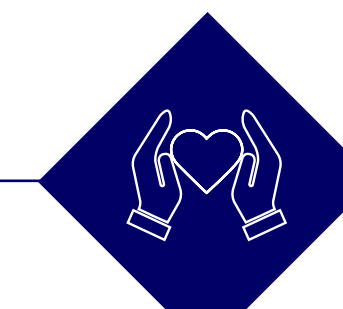
Financier

Vous détenez des actions dans une entreprise fournisseur ou partenaire qui travaille avec FDJ UNITED.



Politique

Vous participez à un groupe politique ou à une campagne qui interagit avec FDJ UNITED.



Associatif ou syndical

Un de vos proches fait partie d'une ONG qui sollicite le soutien ou le parrainage de FDJ UNITED.

Avoir des intérêts personnels n'est **pas répréhensible**, mais cela peut nuire à votre objectivité ou susciter des interrogations. C'est pourquoi il est essentiel de les **déclarer et de faire preuve d'une transparence totale**.

VOUS DEVEZ

- ◆ Agir avec intégrité et de bonne foi, sans chercher à obtenir un avantage personnel.
- ◆ Vous retirer immédiatement de tout processus décisionnel si votre impartialité risque d'être compromise, même en apparence.
- ◆ Rester particulièrement vigilant(e) dans vos relations avec les tiers internationaux dont les normes éthiques peuvent différer de celles de FDJ UNITED.
- ◆ Déclarer tout lien d'intérêt (familial, financier, professionnel ou autre) dans le registre dédié.
- ◆ Informer votre responsable ou l'équipe Éthique & Anticorruption de toute situation susceptible de provoquer un conflit d'intérêts.

VOUS NE DEVEZ PAS

- ◆ Cacher ou minimiser un lien d'intérêt, même s'il semble mineur ou hypothétique.
- ◆ Prendre part à une décision ou à une négociation impliquant :
 - L'un de vos proches, comme un ami, un conjoint ou un membre de votre famille ;
 - Une entité dans laquelle vous détenez une participation directe ou indirecte.
- ◆ Accepter un travail ou une mission auprès d'un fournisseur, client, concurrent ou partenaire pouvant influencer votre jugement.
- ◆ Jouer à l'une des offres de paris sportifs de FDJ UNITED, que ce soit en ligne ou dans les points de vente au détail.

LES BONS RÉFLEXES

Un directeur de FDJ UNITED impose le recrutement de l'enfant d'un ami à un poste prestigieux, sans suivre le processus de recrutement standard. A-t-il le droit de faire cela ?

Non. Le fait d'utiliser sa position pour favoriser quelqu'un en dehors des procédures équitables crée un conflit d'intérêts. Les décisions de recrutement doivent rester impartiales.

J'ai choisi un prestataire de services géré par mon conjoint, même si d'autres fournisseurs proposaient des offres plus compétitives. Est-ce acceptable ?

Non. Le fait de favoriser une entreprise en raison d'un lien personnel, plutôt que de critères objectifs, constitue un conflit d'intérêts. Vous devez divulguer tout lien personnel et vous retirer du processus décisionnel.

GARANTIR L'INTÉGRITÉ DE NOS PARTENAIRES ET FOURNISSEURS

Nous nous engageons à ne travailler qu'avec des tiers qui adoptent des pratiques éthiques et légales. Assurez-vous que ces pratiques sont conformes à nos valeurs et à nos obligations.

À mesure que FDJ UNITED développe de nouvelles activités et se déploie à l'international, nous collaborons avec un nombre croissant de tiers externes. Leur réputation et leurs actions peuvent avoir un impact sur notre réputation et nos activités.

Un tiers désigne **toute personne physique ou morale liée contractuellement à FDJ UNITED**.

Cela inclut les :



Nous devons **vérifier l'intégrité des tiers**. Pour ce faire, nous devons tenir compte de plusieurs critères, tels que leur nature, les dépenses engagées avec eux et leur localisation géographique.

VOUS DEVEZ

- ♦ Évaluer les tiers à risque élevé et exposés avant d'entamer une relation d'affaires avec eux, quel que soit le lieu où nous exerçons nos activités.
- ♦ Vous assurer qu'ils respectent les obligations de lutte contre la corruption tout au long de la relation d'affaires.
- ♦ Signaler toute situation suspecte ou à risque impliquant un tiers *via* la plateforme FDJ UNITED Alert ou auprès de l'équipe Éthique & Anticorruption.

VOUS NE DEVEZ PAS

- ♦ Entamer une relation d'affaires sans vous assurer au préalable de l'intégrité du tiers.
- ♦ Entamer des négociations dans le cadre d'une acquisition ou d'une prise de participation sans procéder au préalable aux vérifications nécessaires.
- ♦ Utiliser un intermédiaire pour mener des actions illégales ou contraires à ce Code.
- ♦ Tenter d'obtenir des informations ou des décisions de la part d'une autorité publique de manière déloyale ou inappropriée.

LES BONS RÉFLEXES

Je suis contacté(e) par un apporteur d'affaires, qui m'assure qu'il peut convaincre un client de nous faire remporter l'appel d'offres auquel nous avons répondu. La commission qu'il propose est nettement supérieure aux tarifs du marché. Puis-je accepter cette demande ?

Non. Cette demande pourrait constituer une tentative de corruption. Vous devez immédiatement en informer votre responsable ou l'équipe Éthique & Anticorruption.

Je dois finaliser de toute urgence un contrat avec un fournisseur considéré comme à risque élevé afin d'avancer sur un projet. Puis-je procéder à l'évaluation après avoir signé le contrat ?

Non. Ne signez jamais de contrat avec un tiers à risque élevé sans avoir réalisé une vérification approfondie. Consultez toujours votre supérieur hiérarchique ou l'équipe Éthique & Anticorruption en premier lieu.

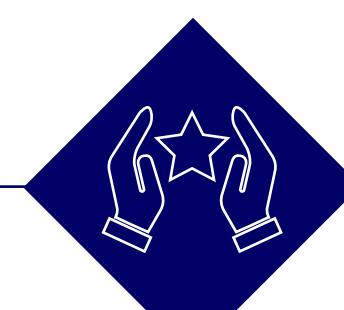


SUPERVISER LES OPÉRATIONS DE PARRAINAGE ET DE MÉCÉNAT ET LES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Nous agissons en toute transparence et suivons nos procédures éthiques internes afin de nous assurer que nos opérations de parrainage et de mécénat ne présentent aucun risque de corruption.

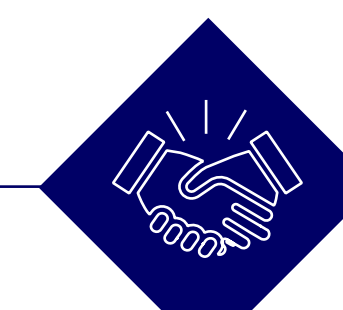
Chez FDJ UNITED, nous soutenons des initiatives culturelles, éducatives, environnementales et solidaires. Nous entretenons un dialogue transparent et constructif avec les autorités publiques.

Ces engagements prennent différentes formes :



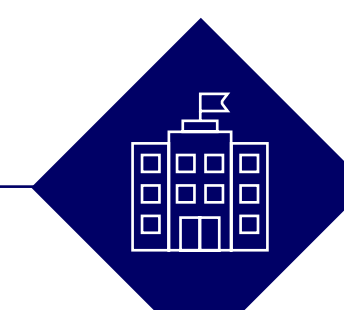
Mécénat

Nous apportons un soutien financier ou matériel sans contrepartie à des actions d'intérêt général (par exemple, solidarité, culture, environnement, recherche), notamment à travers **la Fondation FDJ UNITED**. Elle soutient des projets d'intérêt général destinés aux personnes en difficulté, à savoir les personnes défavorisées sur le plan économique, social et culturel, les personnes handicapées, etc.



Parrainage

Nous soutenons des événements ou des activités en échange d'une visibilité ou d'opportunités marketing.



Relations institutionnelles et représentation d'intérêts (lobbying)

Nous communiquons auprès des décideurs publics pour faire évoluer les positions du Groupe et comprendre les contraintes et attentes de la société.

Ces activités peuvent accroître le risque de corruption. Nous **encadrons ces pratiques** de manière stricte. Nous les réalisons en totale conformité avec les lois applicables, les procédures internes et nos engagements en matière d'éthique et de transparence.

VOUS DEVEZ

- ◆ Assurer le suivi de toutes les activités de parrainage et de mécénat ainsi que des relations institutionnelles afin de prévenir tout risque de corruption.
- ◆ Suivre les règles en matière de déclaration et de gestion des conflits d'intérêts, y compris lorsque vous sponsorisez et soutenez des événements.
- ◆ Dissocier vos activités politiques de celles de FDJ UNITED.
- ◆ Connaître et appliquer toutes les procédures qui permettent d'agir en totale conformité avec le Code de conduite anticorruption.

VOUS NE DEVEZ PAS

- ◆ Créer un conflit d'intérêts.
- ◆ Effectuer toute opération qui procure ou semble procurer un avantage indu.
- ◆ Financer des partis politiques, directement ou indirectement, au nom de FDJ UNITED.

LES BONS RÉFLEXES

Un responsable de la Fondation accepte un avantage personnel en échange de l'approbation d'un financement. L'organisation est connue pour son manque d'intégrité. Est-ce acceptable ?

Non. Le fait d'accepter un avantage personnel en échange d'une influence sur les décisions de financement constitue une forme de corruption et un conflit d'intérêts. Le responsable doit agir dans l'intérêt public et s'assurer que toutes les organisations soutenues respectent les normes éthiques.

Je suis en discussion avec un conseiller élu concernant une autorisation pour un projet stratégique. Il m'indique qu'il serait judicieux que FDJ UNITED « participe » à sa campagne de réélection. Est-ce autorisé ?

Non. FDJ UNITED interdit strictement le financement des partis politiques. Les préférences politiques, quelles qu'elles soient, ne doivent jamais être mentionnées dans un contexte professionnel.

PROTÉGER NOS ACTIFS

Chez FDJ UNITED, nous protégeons nos actifs contre toute utilisation abusive et toute fraude. Cette protection couvre les données confidentielles que nous détenons concernant les joueurs, ainsi que l'intégrité de nos jeux. Elle s'applique également aux informations financières sensibles, qui peuvent être considérées comme des informations privilégiées.

Pour préserver la confiance de nos joueurs et de nos parties prenantes, nous devons lutter contre toutes les formes de corruption. Cela inclut toute utilisation frauduleuse de nos actifs, mais aussi toute communication, modification ou suppression abusive d'informations confidentielles.

VOUS DEVEZ

- ◆ Assurer la confidentialité des données à caractère personnel des joueurs et des collaborateurs afin d'éviter toute utilisation frauduleuse.
- ◆ Prévenir les conflits d'intérêts, les risques de fraude et de corruption, en particulier dans les fonctions sensibles.
- ◆ Préserver la réputation du Groupe en adoptant un comportement exemplaire à chaque étape du parcours du joueur.
- ◆ Vous former régulièrement afin de mieux détecter et prévenir les risques de corruption.
- ◆ Préserver la confidentialité de toute information privilégiée et respecter les règles en matière d'abus de marché.
- ◆ Respecter les périodes d'interdiction et les obligations liées à la liste des initiés dans le cadre d'opérations financières ou stratégiques sensibles.

VOUS NE DEVEZ PAS

- ◆ Accepter un paiement en espèces, une somme d'argent ou tout équivalent (par exemple des bons d'achat), en échange d'informations confidentielles ou stratégiques, quel que soit le montant ou le contexte.
- ◆ Adopter tout comportement pouvant être perçu comme corrompu ou frauduleux. Cela inclut les actions qui compromettent l'intégrité, l'équité ou la confidentialité de nos activités. Cela couvre également l'utilisation abusive d'informations privilégiées ou sensibles, par exemple lors de processus de fusion-acquisition ou de périodes d'interdiction.
- ◆ Répondre à une quelconque demande ou sollicitation susceptible de nuire à la réputation du Groupe ou aux intérêts des grands gagnants.

LES BONS RÉFLEXES

J'envisage de vendre des informations sur les gagnants de la loterie à des tiers. Puis-je le faire ?

Non. La divulgation ou la vente d'informations confidentielles constitue une grave violation des lois sur la protection des données et de la confiance. Cela met en danger les joueurs et la réputation de l'entreprise, et vous expose à de graves conséquences disciplinaires et juridiques.

J'ai reçu un pot-de-vin en échange de la divulgation d'informations financières confidentielles susceptibles d'influencer le cours de l'action. Est-ce acceptable ?

Non. Le fait d'accepter ou d'offrir un avantage en échange d'informations confidentielles constitue un abus de fonction et peut constituer un acte de corruption et un délit d'initié. Cela sape la confiance, l'intégrité et l'équité dans nos activités.

3

Nos responsabilités

- 22** Remonter un signalement
- 24** Agir de manière éthique au quotidien
- 25** En cas de violation de ce Code
- 26** Définitions

REMONTER UN SIGNALEMENT



L'intégrité et la responsabilité sont au cœur de nos actions quotidiennes. Si vous observez un comportement inapproprié ou contraire à nos valeurs, signalez-le en toute confiance. Cela protège votre lieu de travail, vos collègues et le Groupe, et renforce notre culture d'intégrité et d'éthique.

Nous avons mis en place **FDJ UNITED Alert**, une plateforme d'alerte externe, indépendante et entièrement sécurisée. L'**équipe Éthique & Anticorruption** veille à ce que toutes les alertes soient traitées de manière cohérente, objective et impartiale, en totale conformité avec la directive européenne et nos procédures internes.

La plateforme FDJ UNITED ALERT est accessible :

- À tous les collaborateurs de FDJ UNITED, quels que soient leur statut et l'entité ou le pays à laquelle/auquel ils sont rattachés ;
- À nos parties prenantes externes (prestataires, anciens collaborateurs, candidats, etc.).

Elle vous permet de **signaler, en toute confidentialité, une situation** qui constitue un manquement* :

- À la loi ;
- À notre Code de conduite anticorruption (acte de corruption ou conflit d'intérêts potentiel, etc.) ;
- À nos principes éthiques (acte de fraude ou de blanchiment d'argent potentiel, violation de la confidentialité des données, etc.) ;
- Aux règles en matière de discrimination, de harcèlement, de santé et de bien-être au travail, etc.

*liste non exhaustive.

Utilisez la plateforme en ligne :

<https://fdjuned.integrityline.fr/>

Cette plateforme est :

- ♦ Sécurisée
- ♦ Accessible 24h/24 et 7j/7
- ♦ Disponible en version française et anglaise

Comment remonter un signalement ?

N'hésitez pas à contacter :

L'équipe Éthique & Anticorruption :
conformite.ac@lfdj.com

Votre manager

Les référents anticorruption

La Direction des Ressources Humaines.



Utilisez le canal qui correspond le mieux à vos besoins. Les personnes responsables du dispositif d'alerte traiteront votre signalement en toute confidentialité, impartialité et indépendance.



Conformément à la directive européenne et à la loi française sur la protection des lanceurs d'alerte, vous pouvez également choisir de faire part de vos préoccupations aux autorités externes compétentes (une liste complète est annexée au décret n° 2022-1284).

LE PARCOURS DE SIGNALEMENT VIA LA PLATEFORME FDJ UNITED ALERT



Vous êtes protégé(e)

Le dispositif d'alerte éthique garantit :

- La confidentialité de votre signalement ;
- La **protection de vos données à caractère personnel** ;
- La **préservation de votre identité** ;
- La **protection contre les représailles** si vous soulevez une préoccupation de bonne foi sans recevoir de compensation financière directe.

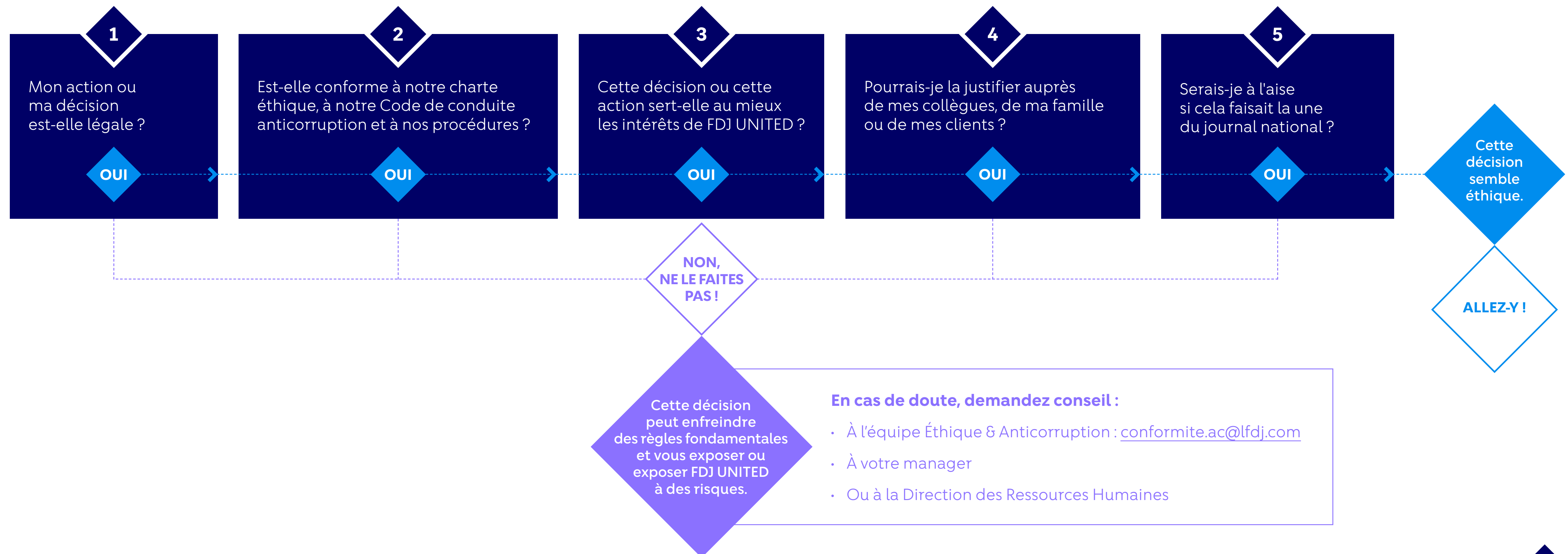
Vous pouvez soumettre une alerte **de manière anonyme**, mais le fait de vous identifier contribue à une gestion plus efficace.

Cette protection s'étend également aux **facilitateurs**. Un facilitateur est une personne qui a aidé le lanceur d'alerte à soumettre son signalement, comme son supérieur hiérarchique, un représentant syndical ou une ONG. La protection couvre également les personnes physiques ou morales liées au lanceur d'alerte qui pourraient subir des représailles.

AGIR DE MANIÈRE ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN

Ce code ne peut pas couvrir toutes les situations auxquelles nous pouvons être confrontés. Bien qu'il soit axé sur la prévention de la corruption, il est également important de garder à l'esprit que des dilemmes éthiques peuvent survenir dans de nombreux autres domaines. Nous devons alors nous fier à notre éthique professionnelle. Cela implique de faire preuve de jugement et de bon sens dans les situations quotidiennes.

AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION OU D'AGIR, POSEZ-VOUS LES QUESTIONS SUIVANTES :



EN CAS DE VIOLATION DE CE CODE

Ce Code est annexé à notre Règlement intérieur. Tout manquement aux règles et principes qui y sont énoncés peut entraîner de **graves conséquences pour les collaborateurs, la direction ou FDJ UNITED.**

Nous exigeons de tous les collaborateurs et représentants de FDJ UNITED qu'ils se conforment à ce Code de conduite anticorruption et aux procédures associées.

Les managers doivent montrer l'exemple, faire en sorte que le Code soit bien compris et favoriser une culture de confiance et de dialogue ouvert.

En cas de violation, FDJ UNITED s'expose à :

- Des sanctions financières et pénales
- Des restrictions commerciales
- Une atteinte à la réputation
- Une dégradation des relations contractuelles

Les salariés sont passibles de sanctions :

- Pénales ou civiles (comme des amendes, l'emprisonnement)
- Disciplinaires (y compris le licenciement)



DÉFINITIONS

Pots-de-vin

Une offre ou un avantage indu(e) (argent, cadeaux, voyages, offre d'emploi, etc.) en échange d'une décision favorable.

Trafic d'influence

Le fait de monnayer son influence réelle ou supposée (ou de promettre de le faire) afin d'obtenir ou de faciliter l'obtention d'une décision favorable de la part d'une administration (marché public, emploi public, etc.).

Corruption

Le fait de promettre, de donner à un tiers, de solliciter ou de recevoir, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, un avantage indu pour soi ou pour autrui, en vue de faciliter, d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte relevant de sa fonction. Elle peut être privée (entre deux acteurs du secteur privé) ou publique (impliquant un agent public).

Agent public

Toute personne exerçant une fonction publique, en particulier toute personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public ou investie d'un mandat électif public. Il peut s'agir, par exemple, d'un maire, d'un employé d'un organisme national de réglementation des jeux ou d'un agent au guichet d'une administration.

Paiements de facilitation

Le fait de verser de petites sommes d'argent non officielles pour accélérer ou garantir une décision publique (obtention d'un permis, d'une autorisation administrative, etc.). Également appelé « bakchich ».

Tiers

Désigne toute personne physique ou morale liée contractuellement au Groupe FDJ UNITED. Il peut s'agir d'un fournisseur, d'un sous-traitant, d'un prestataire de service, d'un client, d'un intermédiaire, d'un partenaire commercial ou sportif, d'une société dans laquelle nous détenons des actions, d'une *joint venture* ou de toute autre entité pertinente.

FDJ UNITED

FDJ UNITED SIÈGE SOCIAL

3-7 Quai du Point du Jour,
92 100 Boulogne-Billancourt

01 41 10 35 00

www.fdjunited.com

Janvier 2026

Conception et design :  Labrador Transparency

Crédits photo : FDJ UNITED et Getty Images